

Procès-Verbal

- ✚ Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu du dernier Conseil Municipal (13 janvier 2026).

Urbanisme

- ✚ Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les biens listés ci-dessous :

Type	Adresse	N° parcelle	Superficie
Maison	08 rue du Pont aux Moines	AP 148/150	904 m ²
Maison	02D chemin d'Eau	AX 118/138	555 m ²
Commerce	12 rue Armand Brousse	AX 24	470 m ²

- ✚ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le projet le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le bilan de concertation.

Affiché à la porte de la Mairie le 11 février 2026

Le Maire,
Dominique FOREST

